



CITTÀ DI FIUMICINO

(PROVINCIA DI ROMA) — ● —

AREA RISORSE FINANZIARIE

Déclaration d'omis paiement de la taxe de séjour

Nom et prénom

dénomination sociale

Au courant que, avec Délibération n. 63 du 21/12/2011, le Conseil Municipal de Fiumicino a introduit la taxe de séjour prévue par le Décret – Loi du 14 mars 2011, n. 23;

Au courant que, en cas d'omis, retardé ou partiel paiement de la taxe, on appliquera les sanctions administratives dont l'art. 8 du Règlement sur la taxe de séjour (joint à la Délibération n. 63/2011 déjà citée)

Déclare

Qu'il/elle a séjourné chez _____
Dénomination et type de la structure (hôtel, etc.)

Situé/située à _____ escalier _____ porte _____ du jour
_____ au jour _____

Que, à la fin du séjour, il/elle a jugé de ne pas correspondre au gérant de la structure réceptive où il/elle a séjourné la taxe de séjour. L'impôt était de _____, calculé en raison de la durée du séjour et des modalités prévues par l'art. 4 du Règlement sur la taxe de séjour;

Que l'omission du paiement de la taxe de séjour est dûe:

Lieu et date

Signature